

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 9 FÉVRIER 2026

ITEM N° : 30

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

PROJET
POUR CONSEIL DU : 9 février
ADOPTÉ LE : _____

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-176

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 25-164 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES
DISPENSES PAR LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN POUR L'ANNÉE 2026

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE
QUI SUIT :

1. Le tableau « Tobo-Ski » de l'annexe E du règlement 25-164 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Saint-Félicien pour l'année 2026 est modifié par l'ajout, à la fin, de la note suivante :

« Note : Dans le cas où un enfant ou un étudiant, non accompagné d'un adulte responsable, est toujours présent sur le site 30 minutes suivant l'heure prévue de fermeture, une tarification de 63,65 \$/heure sera imposée selon le cas aux parents ou tuteurs. »

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil tenue le _____.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-FELICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-164

CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE
SAINT-FÉLICIEN POUR L'ANNÉE 2026

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

OBJET

1. Le présent règlement vise à établir les tarifs applicables aux biens, services ou activités offerts aux personnes physiques ou morales.

CRÉANCE PRIORITAIRE

2. Toute somme due par le propriétaire en vertu du présent règlement constitue une créance prioritaire sur l'immeuble à l'égard duquel les travaux ou services sont faits ou rendus, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64). Ce coût est garanti par une hypothèque légale sur cet immeuble.

COMPENSATION

3. Si une somme est due en vertu de ce règlement, la Ville opérera compensation envers toutes sommes devant être versées par la Ville au demandeur.

TAXES APPLICABLES

4. Les taxes gouvernementales sont applicables sur tous les tarifs prévus au présent règlement, et ce, selon les taux en vigueur, à moins d'indication contraire dans certains tarifs spécifiques.

FRAIS ADMINISTRATIFS

5. La tarification applicable pour les frais administratifs est prévue à l'annexe A.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

6. La tarification applicable pour les services, biens ou équipements offerts par le Service de sécurité incendie est prévue à l'annexe B.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

7. La tarification applicable pour les services, biens ou équipements offerts par le Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire est prévue à l'annexe C.

SERVICE DE L'URBANISME

8. La tarification applicable pour les services offerts par le Service de l'urbanisme est prévue à l'annexe D.

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. La tarification applicable pour les services, biens ou équipements offerts par le Service des loisirs, culture et vie communautaire est prévue à l'annexe E.

SERVICES ET BIENS DIVERS

10. La tarification applicable pour les services et biens divers offerts par la Ville est prévue à l'annexe F.

COUR MUNICIPALE

11. La tarification applicable pour les services et biens divers offerts par la Cour municipale est prévue à l'annexe G.

ACTIVITÉS, BIENS OU SERVICES NON DÉCRITS

12. Toute personne qui bénéficie de biens, activités ou services municipaux non décrits au présent règlement doit débourser un montant comparatif à leur valeur marchande.

ENTRÉE EN VIGUEUR

13. Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ à la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière

ANNEXE A

FRAIS ADMINISTRATIFS

TAUX D'INTERET

Description	Coût
Taux d'intérêt annuel composé mensuellement pour toute sommes due à la Ville, à compter de l'échéance de la facture	12 %
Taux d'intérêt annuel pour le solde impayé des taxes foncières municipales	12 %

FACTURATION

Description	Coût
Tout bien facturé par la Ville	Prix coûtant

FRAIS D'ADMINISTRATION

Description	Coût
Tout bien, service, activité ou équipement facturé par la Ville	10 %

CHÈQUE SANS PROVISION

Description	Coût
Chèque sans provision	Selon la tarification de l'institution bancaire

ROLE D'EVALUATION

- ✓ Les requêtes par les professionnels et les institutions financières d'informations relatives au rôle d'évaluation et de perception (relevé de compte, confirmation de paiement, etc.) sont facturées selon les taux fixés par le logiciel Immonet.
- ✓ Toute personne qui désire contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation doit acquitter des frais pour chaque unité d'évaluation. Ces frais ne sont pas remboursables.
- ✓ Lors de son dépôt, une plainte à l'égard du rôle d'évaluation foncière doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée selon la présente section.

Le montant de la somme d'argent exigée ci-haut est prévu au règlement numéro 313-2023 ayant pour objet d'établir le lieu et de fixer une tarification pour le dépôt d'une demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation foncière et locative et abrogeant le règlement numéro 106-97 adopté par la MRC du Domaine-du-Roy adopté le 22 janvier 2024.

Ce taux, applicable pour chaque unité d'évaluation ou établissement d'entreprise est payable en argent comptant, par carte de débit, par chèque visé, mandat de poste, mandat de banque ou ordre de paiement visé tiré sur une institution de services financiers.

- ✓ Les plaintes qui ont le même objet et qui sont relatives à des modifications qui concernent la même unité d'évaluation ou le même établissement d'entreprise sont considérées comme une plainte unique lorsqu'elles sont déposées simultanément et qu'elles portent à la fois sur le rôle en vigueur et sur le rôle précédent ou le rôle déposé pour les exercices financiers suivants.

- ✓ Toute demande de révision du rôle d'évaluation doit être accompagnée du versement d'une somme d'argent selon les taux suivants, soit si l'immeuble est évalué à :

- Moins de 99 999 \$: 60 \$;
- Entre 100 000 \$ à 249 999 \$: 60 \$;
- Entre 250 000 \$ à 499 999 \$: 85 \$;
- Entre 500 000 \$ à 999 999 \$: 200 \$;
- Entre 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$: 325 \$;
- Entre 2 000 000 \$ à 4 999 999 \$: 500 \$;
- 5 000 000 \$ et plus : 1 100 \$.

Ce taux, applicable pour chaque unité d'évaluation ou établissement d'entreprise est payable en monnaie légale ou par chèque visé, mandat de poste, mandat de banque ou ordre de paiement visé tiré sur une coopérative de services financiers.

Cette somme d'argent n'est pas remboursable.

- ✓ Les plaintes qui ont le même objet et qui sont relatives à des modifications qui concernent la même unité d'évaluation ou le même établissement d'entreprise sont considérées comme une plainte unique lorsqu'elles sont déposées simultanément et qu'elles portent à la fois sur le rôle en vigueur et sur le rôle précédent ou le rôle déposé pour les exercices financiers suivants.

ANNEXE B

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VÉHICULE D'INTERVENTION

Description	Tarification sans entente mutuelle	
	Première heure	Heures subséquentes
Véhicule d'élévation	1 280 \$	640 \$
Autopompe	315 \$	160 \$
Camion citerne	266 \$	135 \$
Unité de sauvetage hors route	200 \$	100 \$
Unité nautique (en appui à une unité nautique couvrant le territoire de la municipalité)	200 \$	100 \$
Unité nautique (en appui direct à la Sûreté du Québec lorsqu'aucune unité nautique ne couvre le territoire de la municipalité)	Coût réel de l'intervention, incluant le remboursement des dommages survenus au matériel utilisé lors de l'intervention et les employés appelés en renfort à la caserne pour assurer une couverture adéquate du territoire municipal	
Poste de commandement	300 \$	150 \$
Unité d'urgence	100 \$	50 \$
Véhicule de service	50 \$	25 \$
Appel annulé	100 \$ + indemnités de salaire versés aux pompiers	
Lors de l'appel	Facturé en entier	Facturé à la demi-heure

TAUX HORAIRE POUR LE PERSONNEL D'INTERVENTION

Description	Tarification sans entente mutuelle
Pompier	Selon les taux prévus à la convention collective des pompiers, pompières
Officier cadre	Selon les taux prévus à la politique administrative et salariale du personnel cadre
Direction	Selon les taux prévus à la politique administrative et salariale du personnel cadre
Lors de l'appel initial	Facturation d'un minimum 3 heures. Par la suite, le taux horaire s'applique à l'heure entière
Remboursement des repas	Selon les besoins et selon le tarif prévu à la convention collective et aux politiques en vigueur

INTERVENTIONS POUR LES NON-CONTRIBUABLES

Tout bénéficiaire d'une intervention du Service de sécurité incendie, qui est non-contribuable sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie Saint-Félicien – Saint-Prime – La Doré, doit payer à celle-ci, sur présentation d'une facture, un montant déterminé selon le mode de tarification suivant :

$$(250 \$ \times A \times B) + C + D = E$$

- ✓ A : Durée réelle de l'intervention (en heure ou fraction d'heure)
- ✓ B : Nombre de véhicules du Service de sécurité incendie nécessaire à l'intervention
- ✓ C : Frais d'administration
- ✓ D : Taxes fédérale et provinciale
- ✓ E : Montant total à payer

Pour les fins du calcul, la durée réelle et exacte de l'intervention est calculée à partir du moment où le premier véhicule du Service de sécurité incendie quitte la caserne des pompiers jusqu'au retour du dernier véhicule à ladite caserne, selon le temps réel de sortie de chaque véhicule. De plus, les frais d'administration incluent la rémunération globale du personnel affecté à cette intervention (salaires et cotisations de l'employeur) ainsi qu'une majoration de 22 % sur la rémunération globale équivalent aux autres frais divers.

À la suite de l'émission d'une facture par la Ville au bénéficiaire d'une intervention visée par le présent règlement, ce dernier dispose d'un délai d'un mois pour le paiement sans intérêt de ladite facture. Au-delà de ce délai, un taux d'intérêt de 12 % par année est appliqué au solde impayé.

ANNEXE C

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Description	Coûts	
Branchemet des services d'aqueduc et d'égout	Coûts réels encourus par la Ville	
Déblocage d'égout et dégel d'aqueduc	Si problème relève des installations du propriétaire	Si problème relève des installations de la Ville
	Coûts réels encourus par la Ville	Sans frais
Inspection caméra	Si problème relève des installations du propriétaire	Si problème relève des installations de la Ville
	Coûts réels encourus par la Ville	Sans frais

Note : Particulièrement pour le secteur de la route Saint-Eusèbe (numéros civiques 2620, 2690, 2711, 2759, 3000, 3012, 3015, 3020, 3025, 3027, 3029, 3033, 3035, 3036, 3039, 3041, 3045, 3049, 3050, 3051, 3052, 3057 et 3761), considérant que la Ville de Saint-Félicien a procédé au prolongement du réseau d'aqueduc dans le cadre de l'aménagement d'un parc industriel spécialisé pour lequel elle a reçu une aide financière équivalant à 66 % du coût global des travaux et considérant son historique de participation aux infrastructures municipales à raison de 40 %, le branchement au réseau d'aqueduc municipal est établi à un taux fixe de 2 300 \$.

PAIEMENT

- ✓ Le propriétaire doit, avant le début des travaux de branchements d'aqueduc ou d'égout, s'engager à payer les coûts réels engendrés et verser, en acompte, un montant égal à la tarification suivante :

• ¾ pouce :	660 \$;
• 1 pouce :	800 \$;
• 1 ½ pouce :	1 320 \$;
• 2 pouces :	2 000 \$;
• 4 pouces :	6 600 \$;
• 6 pouces :	9 900 \$;
• 8 pouces :	13 200 \$.

Une fois les travaux complétés et établis les coûts réels, le solde sera facturé au propriétaire.

INTERVENTION SUR UNE BOÎTE DE SERVICE D'AQUEDUC

Description	Coûts	
Fermeture	Sur les heures d'ouverture du service	En dehors des heures d'ouverture du service
	1 ^{er} mai au 30 novembre : 30 \$ 1 ^{er} décembre au 30 avril : 60 \$	Coûts réels encourus par la Ville
Localisation, ajustement ou ouverture	Sur les heures d'ouverture du service	En dehors des heures d'ouverture du service
	Sans frais	Coûts réels encourus par la Ville
Déplacement de branchement de service et de bouche d'incendie	Coûts réels encourus par la Ville	

Note : Tous les travaux non décrits ci-devant seront étudiés par le Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire, qui se changera de déterminer le montant à payer par le propriétaire pour leur réalisation.

VOIRIE

Description		Coûts	
Dépôt à neige		Coûts réels encourus par la Ville	
Ajustement d'entrées charretières	Si demande du propriétaire	Si nécessaire en raison d'activités de la Ville	
	Coûts réels encourus par la Ville	Sans frais	

ELECTRICITE

Description		Coûts	
Déplacement de lampadaire		Coûts réels encourus par la Ville	

LOCATION DE LA MACHINERIE ET DES EQUIPEMENTS

Numéro de machinerie	Location	Taux / Heure
N.A.	Opérateur de machinerie lourde – Classe 5	46,13 \$
N.A.	Préposé à l'aménagement et à l'entretien du territoire - Classe 3	42,43 \$
N.A.	Préposé à l'aménagement et à l'entretien du territoire - Classe 4	44,25 \$
N.A.	Technicien aménagement du territoire – Classe 6	47,87 \$
N.A.	Opérateur système approvisionnement en eau et traitement – Classe 6	47,87 \$
TP-18-14	Camion citerne avec opérateur (2 750 gallons)	171,63 \$
TP-02-21	Camion nacelle avec opérateur	131,53 \$
TP-14-23	Camion Kenwork T800 10 roues avec opérateur	131,44 \$
TP-14-23	Camion Kenwork T800 10 roues avec équipement de déneigement et opérateur	171,24 \$
TP-15-26	Camion Volvo 10 roues avec opérateur	131,44 \$
TP-04-28	Camion Mack 10 roues avec opérateur	131,44 \$
TP-95-32	Camion 5 tonnes avec opérateur	101,63 \$
TP-04-35	Camion 5 tonnes avec opérateur	101,63 \$
TP-04-35	Camions (sableur) avec opérateur	110,40 \$
TP-05-38	Camion G,M,C, (Hook-lift + grue) avec opérateur	144,19 \$
TP-00-40	Machine à laver les égouts avec un opérateur	134,68 \$
TP-00-43	Machine à peinturer avec préposé	61,20 \$

Numéro de machinerie	Location	Taux / Heure
TP-13-49	Compacteur Bomag avec préposé	64,73 \$
TP-09-52	Chenille Caméléon avec préposé	121,12 \$
TP-98-53	Dégeleuse à vapeur avec opérateur	130,43 \$
TP-85-201	Chargeur sur roues John Deere avec opérateur	119,83 \$
TP-15-202	Niveleuse John Deere avec opérateur	185,63 \$
TP-03-203	Souffleuse à neige amovible avec opérateur - Larue	356,13 \$
TP-20-204	Rétrocaveuse avec opérateur	140,03 \$
TP-99-205	Balai mécanique Elgin Pelican avec opérateur	152,23 \$
TP-17-206	Souffleur à neige amovible - Larue	356,13 \$
TP-92-207	BM50 avec opérateur	121,12 \$
TP-18-208	Balai aspirateur Ravo avec opérateur	171,73 \$
TP-12-209	Chargeur sur roues Komatsu avec opérateur	205,35 \$
TP-12-209	Chargeur sur roues Komatsu + équipement à neige avec opérateur	234,75 \$
N.A.	Caméra à égout (sans préposé)	258,00 \$
TP-22-210	Chargeuse sur roues Case 721G 2022 avec opérateur	179,93 \$
TP-22-210	Chargeuse sur roues Case 721G 2022 avec opérateur + balai Eddy net	198,93 \$
TP-22-211	Pelle hydraulique Kobelco SK170LC-11 2022 avec opérateur	165,33 \$

ANNEXE D

SERVICE DE L'URBANISME

DEMANDES DIVERSES

Description	Coût
Modification au règlement d'urbanisme	500 \$ + frais de parution
Dérogation mineure	300 \$ + frais de parution
Usages conditionnels	500 \$ + frais de parution
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	500 \$ + frais de parution
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	0 \$
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	0 \$
Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) - Demande d'autorisation	150 \$
Étude de conformité (attestation environnementale)	100 \$
Protocole d'entente dans le cadre de travaux municipaux avec un promoteur	1 000 \$

ÉLEVAGE DE PORCINS

Description	Coût
Consultation publique	1 500 \$
Divers avis publics (LAU)	Frais de parution
Rapport de consultation et mesure d'atténuation	1 000 \$
TOTAL	2 500 \$ + frais de parution

ANNEXE E

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

POLITIQUE D'INSCRIPTION

- ✓ La priorité d'inscription est accordée aux résidants et résidentes de Saint-Félicien, sauf avis contraire.
- ✓ INSCRIPTION EN LIGNE SEULEMENT. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone avant, pendant ou après les dates d'inscription, sauf avis contraire.
- ✓ Coût de l'activité payable en entier lors de l'inscription. Exception pour les camps de jour, nous proposons le paiement en deux versements égaux.
- ✓ Le Service des loisirs, culture et vie communautaire se réserve le droit de fixer le nombre de participants ou d'annuler un cours ou une activité. EN CAS D'ANNULATION par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, nous communiquerons avec les participants par courriel ou par téléphone s'il y a un court délai.

Motif	Manière	Non éligible	Frais administratifs	Taux du remboursement
Maladie	Sur présentation d'un billet de médecin Crédit applicable au dossier du membre	Si 75 % des cours donnés	N.A.	Le calcul se fera au prorata des séances données à la date du billet du médecin et du nombre de séances offertes
Abandon	En avisant le Service des loisirs, culture et vie communautaire par téléphone Crédit applicable au dossier du membre	Après 2 cours donnés	10 \$ / cours	Le calcul se fera au prorata des séances données à la date d'avis et du nombre de séances offertes
Spectacle	Aucun remboursement	N.A.	N.A.	N.A.
Annulation par le Service des loisirs, culture et vie communautaire	Remboursement immédiat OU crédit applicable au dossier du membre Avis fait par le Service des loisirs, culture et vie communautaire par courriel ou téléphone si court délai	N.A.	0 \$	100 % du montant

- ✓ N.B. Si vous n'avez pas utilisé le crédit inscrit à votre dossier, il vous sera remboursé :
 - Versement : sessions automne et hiver en mai / sessions printemps et été en octobre.
- ✓ Inscription tardive : à compter du lundi suivant la date d'inscription, des frais de 10 \$ seront perçus pour toute inscription, sauf avis contraire.
- ✓ Vous devez modifier vous-même les changements dans vos coordonnées personnelles, s'il y a lieu.
- ✓ NOTE : taxes incluses dans les coûts.

TOBO-SKI

ACTIVITÉS	Adultes (18 ans et plus)				Étudiants (12-17 ans) et senior (60 ans et plus)				Enfants (11 ans et moins)				COMMENTAIRES
	Jour (9 h à 16 h)	AM (9 h à 12 h)	PM (12 h à 16 h)	Soirée (18 h à 21 h)	Jour (9 h à 16 h)	AM (9 h à 12 h)	PM (12 h à 16 h)	Soirée (18 h à 21 h)	Jour (9 h à 16 h)	AM (9 h à 12 h)	PM (12 h à 16 h)	Soirée (18 h à 21 h)	Ouverture en continu (12 h à 21 h ou 9 h à 21 h)
Hiver													
Ski alpin/planche	23,65 \$	15,90 \$	19,75 \$	15,85 \$	27,55 \$	19,00 \$	12,65 \$	15,15 \$	12,65 \$	12,65 \$	21,35 \$	14,65 \$	9,85 \$
Ski de fond	18,45 \$			N.A.			12,65 \$						
Glissades			11,75 \$					7,85 \$					
Fat bike	18,45 \$			N.A.			12,65 \$						
Raquette	7,00 \$			N.A.			4,90 \$						
Billet et location soirée		N.A.		26,20 \$					4,90 \$				
Groupe scolaire										N.A.			
<i>Voir le protocole d'entente avec le Centre de services scolaires</i>													
Cour de ski pour tous les âges													
1 heure de cours privé			48,10 \$					48,10 \$				48,10 \$	
1 heure de cours semi-privé			30,00 \$					30,00 \$				30,00 \$	
2 heures de cours privé			84,15 \$					84,15 \$				84,15 \$	
2 heures de cours semi-privé			42,10 \$					42,10 \$				42,10 \$	
Heures supplémentaires			30,00 \$					30,00 \$				30,00 \$	
Iniski (inclus billet et location)			73,50 \$					73,50 \$				73,50 \$	
Iniplanche (inclus billet et location)			84,15 \$					84,15 \$				84,15 \$	

ACTIVITÉS	Adultes (18 ans et plus)			Étudiants (12-17 ans) et senior (60 ans et plus)			Enfants (11 ans et moins)			COMMENTAIRES
	Jour (9 h à 16 h)	AM (9 h à 12 h)	PM (12 h à 16 h)	Soirée (18 h à 21 h)	Ouverture en continue (12 h à 21 h ou 9 h à 21 h)	PM (12 h à 16 h)	AM (9 h à 12 h)	Jour (9 h à 16 h)	Soirée (18 h à 21 h)	
Eté										
Vélo de montagne									11,75 \$	Gratuit
Randonnée pédestre									4,60 \$	Gratuit
Brassée de bois									N.A.	N.A.
Camping									N.A.	N.A.
Forfaits vélo et camping										
Forfait couple weekend (2 nuits + billets)									N.A.	N.A.
Forfait couple semaine (5 nuits + billets)									N.A.	N.A.
Forfait famille weekend (2 nuits + billets)									N.A.	N.A.
Forfait famille semaine (5 nuits + billets)									N.A.	N.A.

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS TOBO-SKI

ACTIVITÉS	Journée complète			Demi-journée ou soirée			Tarif scolaire (tous âges) (20% sur le prix enfant)	
	Adulte	12 à 17 ans	Enfant	Adulte	12 à 17 ans	Enfant	Journée complète	Demi-journée
Ski alpin (ski, bottes, bâtons et casque)	28,15 \$	N.A.		21,75 \$				
Ski alpin complet (40 cm et moins)	N.A.	26,75 \$	18,80 \$	N.A.			14,55 \$	9,85 \$
Bottes ski alpin				12,75 \$				9,65 \$
Planche à neige (planche, bottes et casque)		32,15 \$			26,05 \$		25,15 \$	21,00 \$
Ski de fond (ski, bâtons et bottes)	15,10 \$		Gratuit (12 ans et moins)	12,25 \$		Gratuit (12 ans et moins)	9,85 \$ (gratuit pour 12 ans et moins)	
Bottes ski de fond	10,50 \$ (13 ans et plus)		Gratuit (12 ans et moins)	7,80 \$ (13 ans et plus)		Gratuit (12 ans et moins)	9,00 \$ (gratuit pour 12 ans et moins)	
Raquette (gratuit pour les 14 ans et moins)	11,55 \$			7,45 \$			5,80 \$ (20 % enfant)	
Fat bike	51,25 \$	48,85 \$	Gratuit	36,50 \$	35,00 \$	Gratuit	Inclus dans le tarif de groupe	
Casque				6,30 \$			4,80 \$	
Bâtons				5,20 \$			4,00 \$	
Vélo de montagne		63,40 \$			40,40 \$		Inclus dans le tarif de groupe	
Vélo de montagne et fat bike enfant		31,50 \$			19,90 \$		Inclus dans le tarif de groupe	

PROMOTION TOBO-SKI

CONTEXTE	PRIX STANDARD	PRIX RABAIS
Rabais température froide - Ski alpin Lorsque la température réelle (sans facteur de refroidissement éolien) atteint -20 °C, les billets journaliers ainsi que les billets de demi-journée (AM) pour le ski alpin sont offerts à 40 % de rabais.	Adulte journée complète : 23,65 \$	Adulte journée complète : 14,20 \$
Rabais température froide - Glissades en tube Lorsque la température réelle (sans facteur de refroidissement éolien) atteint -20 °C, les billets de bloc de 2h de glissades sont offerts à 40 % de rabais.	Glissade adulte : 11,75 \$	Glissade adulte : 7,05 \$
Rabais carte de saison « mi-saison » Pour les cartes de saison hivernales, vous pouvez profiter d'un rabais de 30 % à partir du 15 février de l'année en cours. Pour les cartes de saison estivales, le rabais de 30 % s'applique à partir du 10 août de l'année en cours.	Ski alpin adulte : 279,00 \$	Ski alpin adulte : 195,30 \$
Rabais de 20 % sur la location de vélo de montagne standard et sur le billet journalier Applicable durant la basse saison estivale (du 1er mai au 20 juin et du 15 septembre au 1er novembre).	Location demi-journée + billet : 57,60 \$	Location demi-journée + billet : 46,10 \$
Rabais corporatif ou de groupe (vélo de montagne, fatbike, raquette, ski de fond) 10 % de réduction par tranche de 10 participants, jusqu'à un maximum de 30 % sur les équipements et billets journaliers (exclusion groupe scolaire).		

Note : ces rabais promotionnels sont un levier stratégique pour stimuler la demande lorsque la station est moins achalandée. Ils favorisent l'utilisation optimale des ressources, augmentent la rentabilité et renforcent la fidélité des clients grâce à des offres attractives et bien ciblées.

LOCATION

CARTE DE MEMBRES

ACTIVITÉS	HEURE	JOURNÉE / SOIREE	COMMENTAIRES
FADOQ Saint-Félicien	29,75 \$	375 \$ + cuisine	
Foyer culturel Saint-Méthode	29,75 \$	250 \$ + cuisine = petite	15 % de plus
Chalet des loisirs	29,75 \$	250 \$	
Maison de la culture	17,75 \$	N.A.	
Féliciscène	17,75 \$	N.A.	
Centre de loisirs Belle-Vue	29,75 \$	375 \$ + cuisine	
Salle du curling	29,75 \$	250 \$ (frigo seulement)	
Tobo-Ski	29,75 \$	375 \$ + grand	
Salle de conférence aréna	29,75 \$	N.A.	Organismes gratuit
Salles de classe Cégep D102 et D103	29,75 \$	N.A.	
Terrain de balle			
Terrain de soccer	17,75 \$	N.A.	
Pétanque - extérieur			
Volleyball de plage			
Piscine Cégep	73,00 \$	N.A.	Avec sauveteurs
Gymnases	29,75 \$	N.A.	Par plateau (multiplier si plusieurs)

ACTIVITÉS	AVANT TAXES	Taxes incluses)	COMMENTAIRES
Bain libre 13 ans et plus		12 entrées : 36 \$ (4,00 \$ / fois)	
Bain libre 12 ans et moins		Gratuit	
Gymnase libre 13 ans et plus		12 entrées : 36 \$ (4,00 \$ / fois)	
Gymnase libre 12 ans et moins		Gratuit	
Patinage libre 13 ans et plus		12 entrées : 36 \$ (4,00 \$ / fois)	
Patinage libre 12 ans et moins		Gratuit	
Ski alpin adulte	N.A.	279,00 \$	
Ski alpin junior et senior	N.A.	226,00 \$	Étudiant 12 à 17 ans
Ski alpin étudiant	N.A.	237,00 \$	17 à 22 ans : présentation de carte / 15 % adulte
Ski alpin enfant et planche	N.A.	192,00 \$	11 ans et moins
4 ans et moins		Gratuit	
Ski alpin familial	N.A.	714,00 \$	Peu importe le nombre de membres dans la famille
Ski de fond familial	N.A.	412,00 \$	
Ski de fond adulte	N.A.	205,00 \$	
Ski de fond junior + senior	N.A.	152,00 \$	
Ski de fond étudiant		164,00 \$	17 à 22 ans : présentation de carte / 20 % adulte

ACTIVITÉS	HEURE	JOURNÉE / SOIREE	COMMENTAIRES	ACTIVITÉS	AVANT TAXES	Taxes incluses)	COMMENTAIRES
Ski de fond	12 ans et moins		Gratuit	Ski de fond	12 ans et moins		
Fat bike	adulte	N.A.	139,00 \$	Fat bike	adulte	107,00 \$	
Fat bike	junior + senior	N.A.		Fat bike	étudiant	111,00 \$	17 à 22 ans : présentation de carte / 20 % adulte
Fat bike	11 ans et moins		Gratuit	Raquette	général	N.A.	36,00 \$
Raquette	familial	N.A.		Raquette	familial	N.A.	72,00 \$
Raquette	11 ans et moins		Gratuit	Vélo	de montagne adulte	N.A.	246,00 \$
Vélo	de montagne junior + senior	N.A.		Vélo	de montagne junior + senior	N.A.	166,00 \$
Vélo	de montagne étudiant	N.A.		Vélo	de montagne étudiant	N.A.	197,00 \$
Vélo	de montagne familial	N.A.		Vélo	de montagne familial	N.A.	512,00 \$
Vélo	de montagne 11 ans et moins		Gratuit	Randonnée	/ course	N.A.	36,00 \$
Randonnée	/ course	N.A.		C10 - Billets	de vélo	N.A.	139,00 \$
C10 - Billets	et location	N.A.		C10 - Billets	de vélo	N.A.	347,00 \$
C6 - Ski	alpin et planche (demi-journée)	N.A.		C6 - Ski	alpin et planche (journée)	N.A.	97,00 \$
Motomarine		N.A.	326,00 \$	Total pour la saison		N.A.	116,00 \$

ACTIVITÉS	HEURE	JOURNÉE / SOIREE	COMMENTAIRES
Location de glace curling (taxes incluses)			
1 glace	27,00 \$		
2 glaces	54,00 \$	N.A.	
3 glaces	68,00 \$		
Scolaire Cégep	57,00 \$		
Location glace et salle samedi			
Location glaces et salle dimanche	N.A.	468,00 \$	Journée et soirée
		303,00 \$	En journée seulement
Location de glace aréna			
Adulte après 16 heures / Privé	152,00 \$		
Adulte avant 16 heures	96,75 \$	N.A.	
Cégepiens - mardi soir	114,50 \$		
Scolaire			Voir le protocole d'entente avec le Centre de services scolaires
Organismes	82,00\$	N.A.	
Tournoi	85,00 \$		
Location de quai			
Bateau	24,50 \$	N.A.	Par pieds du bateau
Bateau demi-saison 75 %			Par pieds du bateau après 1er août
Motomarine	N.A.	326,00 \$	Total pour la saison

ACTIVITÉS	HEURE	JOURNÉE / SOIREE	COMMENTAIRES	ACTIVITÉS	AVANT TAXES	Taxes incluses)	COMMENTAIRES
1 nuit (visiteur)	47,00 \$	N.A.	Par nuitée (visiteur)	Ski de fond et fatbike	N.A.	273,00 \$	
Carte de membre – Club nautique	57,49 \$		Remis au Club nautique en fin de saison	Vélo et fatbike	N.A.	307,00 \$	
Vidange	13,50 \$		1 vidange	Vélo et fatbike et ski de fond	N.A.	470,00 \$	
				Ski de fond et vélo de montagne	N.A.	359,00 \$	
				Raquette et randonnée	N.A.	57,00 \$	
<u>Raquette inclus avec :</u> Ski de fond, Fat bike et ski alpin							
<u>Randonnée incluse avec :</u> vélo de montagne							
<u>Location Belvédère :</u> 83 \$							

ACTIVITÉS	HEURE	JOURNÉE / SOIREE	COMMENTAIRES
1 nuit (visiteur)	47,00 \$	N.A.	Par nuitée (visiteur)
Carte de membre – Club nautique	57,49 \$		Remis au Club nautique en fin de saison
Vidange	13,50 \$		1 vidange

RÉSIDENTS ADULTES - SPORTS

ACTIVITÉS	TAXE HORAIRES	COMMENTAIRES
Aqua-retraite 1x/semaine	8,50 \$	
Aqua-retraite 2x/semaine	7,50 \$	
Aqua-retraite 3x/semaine	6,50 \$	
Aqua-douleur 1x/semaine	8,50 \$	
Aqua-douleur 2x/semaine	7,50 \$	
Aqua-douleur 3x/semaine	6,50 \$	
Gym aquatique 1x/semaine	8,50 \$	
Gym aquatique 2x/semaine	7,50 \$	
Aqua-poussette-zumba 1x/semaine	8,50 \$	
Nageurs matinaux 3x/semaine	4,50 \$	
Aqua-maman	7,50 \$	
Aqua-maman	7,50 \$	
Aqua-maman	7,50 \$	
Renforcement tonic 1x/semaine 2x/semaine	8,50 \$	
Cardio dynamique 1x/semaine	8,50 \$	
Cardio dynamique 2x/semaine	7,50 \$	

ACTIVITÉS	TAUX HORAIRES	COMMENTAIRES
Entraînement cardio 1x/semaine	8,50 \$	
Entraînement cardio 2x/semaine	7,50 \$	
Retraite en action	8,50 \$	
Débutant actif 1x/semaine	8,50 \$	
Débutant actif 2x/semaine	7,50 \$	
Circuit express 1x/semaine	5,75 \$	40 minutes
Circuit express 2x/semaine	5,00 \$	80 minutes
Circuit express 3x/semaine	4,25 \$	120 minutes
Cardio-sentier	5,75 \$	40 minutes
Bottes trampoline	8,50 \$	

RÉSIDANTS JEUNES - SPORTS

ACTIVITÉS - PISCINE DU CÉGEP	TAXE HORAIRES	COMMENTAIRES
Parents/enfants	6,00 \$	30 minutes
Natation préscolaire	6,00 \$	30 minutes
Natation nageur 1-2	6,00 \$	30 minutes
Nageur 3 à 5	7,75 \$	45 minutes
Cours de natation privé	27,00 \$	1 heure
Jeunes sauveteurs initié	14,00 \$	1 heure
Jeunes sauveteurs	11,50 \$	1,25 heure
Jeunes sauveteurs	13,25 \$	2 heures
Jeunes sauveteurs	15,00 \$	
Atelier sportif baseball	10,50 \$	1 heure

RÉSIDENTS ADULTES - CULTUREL

ACTIVITÉS	TAUX HORAIRE	COMMENTAIRES
Sophrologie 1x/semaine (1 h) Médiation relaxation	8,50 \$	
Peinture 1x/semaine (2 h)	7,50 \$	
Stretching ou pilates	8,50 \$	7,50 \$ si 2 fois
Taï chi cours 1x/semaine	8,50 \$	
Taï chi cours 2x/semaine	7,50 \$	
Danse jazz adultes interm. (aut.-hiver)	4,75 \$	
Danse jazz adultes (aut.-hiver)	4,75 \$	
Danse jazz cégep (aut.-hiver)	4,75 \$	
Zumba fitness 1x/semaine	8,50 \$	
Zumba fitness 2x/semaine	7,50 \$	
Salsation dans workout 1x/semaine	8,50 \$	
Salsation danse workout 2x/semaine	7,50 \$	
Salsation danse workout 3x/semaine	6,50 \$	
Pratique Taï chi	23,00 \$	Semaine
Danse multiculturelle 1x/semaine	8,50 \$	
Danse multiculturelle 2x/semaine	7,50 \$	
Cours de langue (anglais, espagnol) (1,5 heure)	7,50 \$	

RÉSIDANTS JEUNES - CULTUREL

ACTIVITÉS	TAUX HORAIRES	Tarif non-résidant
Éveil à la danse 3 ans (prog. Éveil)	N.A.	22,00 \$
Éveil à la danse 4 ans (prog. Éveil)	N.A.	22,00 \$
Dessin 8 à 12 ans	6,25 \$	Cours 1,5 heure
Peinture et théâtre 8 à 12 ans	6,25 \$	Cours 1,5 heure
Pré-hip/hop 5 à 6 ans (prog. Éveil)	N.A.	22,00 \$
Danse jazz 5 à 6 ans (prog. Éveil)	N.A.	22,00 \$
Danse jazz 7 à 8 ans	N.A.	22,00 \$
Danse jazz 5 à 8 ans	N.A.	22,00 \$
Danse jazz 9 à 10 ans	2,50 \$	
Danse jazz 12 à 17 ans	2,50 \$	
Atelier carte scrapbooking	6,25 \$	
Yoga 3 à 8 ans	Gratuit	
Yoga 9 à 11 ans	2,75 \$	
Yoga 12 à 17 ans	3,00 \$	

CAMP DE JOUR

ACTIVITÉS	MONTANT TOTAL	TAXE JOURNALIÈR	COMMENTAIRES
Classique	78,00 \$	15,60 \$	5 jours
Vendredi aventure	26,00 \$	19,65 \$	Selon les voyages
Apprenti animateur	78,00 \$	15,60 \$	5 jours
Atelier seulement	26,00 \$	13,00 \$	2 demi-journées (mardi et jeudi de 9 h à 12 h)
Camp avec option	105,00 \$	20,50 \$	Camp +2 demi-journées option
Découverte vélo	71,00 \$	14,50 \$	Forfait 5 semaines 317 \$
Service surveillance	23,00 \$	4,50 \$	1 enfant 5 jours
Service surveillance	34,50 \$	6,75 \$	Familial (2 enfants et plus) 5 jours
Frais de retard			5 \$ / 5 minutes
Camp de relâche	102,00 \$	20,40 \$	Rabais de 10 \$ pour la semaine complète (5 jours)

Note : Il n'y a plus de remboursement de camp de jour et de service de surveillance. Jusqu'au mercredi précédent pour annuler + remboursement 50 %.

Après cela : aucun remboursement
Échange accepté

BIBLIOTHÈQUE

	FRAIS DIVERS	TARIFS	COMMENTAIRES
Pénalités			
Frais de retard (livres, revues, disques compacts, jouets, audiovisuels)	0,05 \$ / jour / item	Jusqu'à un maximum de 5 \$ par dossier	
Frais de retard télescopes	1,25 \$ / jour	1 \$ par jour / Montant maximum illimité	
Abonnement			
Résidant	Gratuit		
Non-résidant	28 \$ / an		
Famille non-résidant	50 \$ / an		
Autres			
Photocopie et impression	0,25 \$ / feuille		
Bris de documents	N.A.	Facturation selon la valeur au système ou chez les fournisseurs	
Activités, bricolages et ateliers et conférences	N.A.	Variable (selon le matériel nécessaire)	
Documentaire	35,95 \$	Adultes	
	22,95 \$	Jeunes	
Référence	50,00 \$	Adultes	
	50,00 \$	Jeunes	
Albums	10,95 \$	Jeunes 0-2 ans	
	10,95 \$	Jeunes 3-4 ans	
	15,95 \$	Jeunes 5 ans et plus	

FRAIS DIVERS	TARIFS	COMMENTAIRES
Bandes dessinées	17,95 \$	Jeunes
	30,95 \$	Adultes
Romans	7,95 \$	Jeunes 6 à 8 ans
	14,95 \$	Jeunes 9 à 11 ans
	25,95 \$	Jeunes 12 ans et plus
Périodiques	5,95 \$	Jeunes et adultes
	420,00 \$	Télescope + matériel
Télescope	44,95 \$	Lampe frontale
	25,00 \$	Housse
	14,95 \$	Cherche-étoiles
Disques compacts	17,99 \$	Unique
	45,00 \$	Coffret

ANNEXE F
SERVICES ET BIENS DIVERS

Description	Tarif (taxes incluses)
Drapeaux	
Drapeau armoiries sur socle	Coût réel (9,25 \$)
Drapeau logo sur socle	Gratuit
Drapeau Ville nouveau logo (3 pi x 6 pi)	Coût réel (163,00 \$)
Drapeau Ville ancien logo (3 pi x 6 pi)	Gratuit
Drapeau Canada (3 pi x 6 pi)	Coût réel (53,00 \$)
Drapeau Québec (3 pi x 6 pi)	Coût réel (53,00 \$)
Drapeau armoiries Ville (3 pi x 6 pi)	Coût réel (98,00 \$)
Épinglettes	
Épinglette petite (armoiries Ville)	1 à 30 : gratuit 31 et plus : coût réel (1,00 \$)
Épinglette logo Ville	Gratuit
Épinglette grosse (drapeaux)	Coût réel (1,00 \$)
Épinglette petite (drapeaux avec armoiries jaune Ville)	Coût réel (1,00 \$)
Épinglette armoiries fioritures (dans boîte de plastique individuelle)	Coût réel (4,75 \$)
Autres articles promotionnels	
Efface	Gratuit
Crayon au plomb	Gratuit
Porte-clés	Gratuit
Règle 6 pouces	Gratuit
Sac réutilisable	Gratuit
Crayon à encre Ville (argent-noir)	Gratuit
Signet métallique	Gratuit
Crayon à encre Ville (en bois)	Coût réel (23,00 \$)
Gourde	10 \$
Lanière de tissus (porte clé)	Gratuit

Note : Aucun frais ne sera appliqué pour des épinglettes et autres articles promotionnels remis dans le cadre d'un événement.

ANNEXE G
COUR MUNICIPALE

Description	Coût
Utilisation du logiciel Constats Express de la Cour municipale de la Ville de Saint-Félicien.	
Tarif par transaction pour couvrir une partie du coût d'utilisation du logiciel ainsi que les frais relatifs à l'utilisation d'une carte de crédit.	5 %

Le paiement complet, par carte de crédit seulement, est exigible immédiatement de l'utilisateur.